

... un amendement garantissant que la charte ne portera pas atteinte aux droits des enfants à naître.

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, je dois dire au député que je ne suis pas au courant de la lettre du 26 mai. J'ai échangé de la correspondance avec Mgr MacNeil et j'ai discuté de ces questions avec lui.

Je ne suis pas au courant de cette lettre, mais j'aimerais en prendre connaissance pour y répondre après l'avoir lue.

LA DEMANDE D'AMENDEMENT

M. Douglas Roche (Edmonton-Sud): Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre de la Justice. Le ministre compte-t-il prendre note de la déclaration officielle faite par la Conférence canadienne des évêques catholiques le 26 mai? Le ministre de la Justice va-t-il reconsidérer sa position à la lumière des vues exprimées par un nombre croissant d'experts juridiques et de responsables religieux, à savoir que le projet de charte des droits laisse libre cours à une interprétation qui empiéterait sur les droits des enfants à naître? Le ministre de la Justice va-t-il proposer un amendement qui garantirait que la charte ne vise pas à limiter les droits juridiques des enfants à naître?

L'hon. Jean Chrétien (ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social): Madame le Président, cette question a été débattue en long et en large au comité.

Nous avons précisé très clairement, conformément à l'avis juridique qui nous a été remis, que la charte des droits est absolument neutre en ce qui concerne les enfants à naître, et que la question de l'avortement continuerait de relever exclusivement de la Chambre des communes et du Sénat. Je n'ai aucune raison de changer d'avis à ce sujet, cette décision a été prise. Naturellement, ces questions sont parfois controversées. Même si je voulais faire modifier la charte, ce ne serait pas possible parce que la Chambre a convenu de mettre la question aux voix après deux jours de débat, sans aucune possibilité d'apporter des amendements.

* * *

● (1200)

L'INDUSTRIE AUTOMOBILE

LES IMPORTATIONS DE VOITURES JAPONAISES

M. Bill Kempling (Burlington): Madame le Président, je voudrais poser une question au ministre de l'Industrie et du Commerce. Hier soir, le ministre a annoncé que les importations de voitures japonaises diminueront de 6 p. 100 entre le 1^{er} avril 1981 et le 1^{er} avril 1982. Le ministre peut-il dire si les voitures qui doivent être importées par General Motors, Ford et Chrysler sont comprises dans ces importations japonaises?

L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce): Oui, madame le Président.

Questions orales

L'ENVIRONNEMENT

LA CONSTRUCTION DE CHALET SUR LES RIVES DU LAC SHOAL (MAN.)

L'hon. Jake Epp (Provencher): Madame le Président, puisque le ministre de l'Environnement et le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien sont absents, je voudrais poser au vice-premier ministre une question sur la construction de chalets sur les rives du lac Shoal et sur la protection de la source d'alimentation en eau de Winnipeg, qui dessert la moitié de la population de la province. Le gouvernement a annoncé le 13 janvier 1981 qu'il ferait une évaluation environnementale à ce sujet. Pourquoi a-t-il approuvé ce projet de construction de chalets avant d'avoir reçu le rapport du comité d'étude?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, je regrette de ne pas être en mesure de fournir au député les renseignements qu'il réclame, mais je prendrai note de sa question.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

LES COMMUNICATIONS DES MEMBRES DES FORCES ARMÉES AVEC LES DÉPUTÉS—LA SITUATION DE L'ESCADRILLE DE RÉSERVE 420

M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est): Madame le Président, j'aimerais poser deux brèves questions au ministre de la Défense nationale. La première porte sur une question de privilège sur laquelle la Présidence s'est prononcée plus tôt cette semaine. Cependant, elle demeure importante. Elle porte sur les moyens que possèdent les membres de nos forces armées de communiquer avec leurs députés. Ensuite, de façon que je n'aie pas à lui poser de question supplémentaire, le ministre pourrait-il nous dire un mot de l'escadrille aérienne de réserve 420?

L'hon. J. Gilles Lamontagne (ministre de la Défense nationale): En réponse à la première question du député, madame le Président, je dirai que les ordonnances administratives des Forces armées visent à protéger l'intégrité et l'indépendance des membres des forces armées et favorisent le bon ordre et la discipline. On aurait tort de penser que ces ordonnances administratives visent à empêcher les militaires de communiquer avec les députés. Je signale que presque chaque semaine je reçois des instances de députés avec qui des militaires ont communiqué. Nous faisons de notre mieux. Les ordonnances administratives ne visent en aucune façon à interdire aux militaires de communiquer avec leurs députés.

En réponse ensuite à la question du député au sujet du déménagement de Shearwater de l'escadrille aérienne 420, je dirai que je comprends en l'occurrence l'intérêt du député. Nous avons décidé de déménager l'escadrille 420 de Shearwater. Cependant, après avoir reçu les instances du député, des autorités locales et de mon honorable ami d'Halifax qui siège à ma droite, j'ai invité mes collaborateurs à reconsidérer cette décision et à proposer si possible une autre formule. Pour le cas où ils n'en trouveraient pas, je leur ai demandé de me fournir des assurances quant à l'avenir de l'escadrille 420 en tant qu'escadrille de réserve, car nous nous intéressons beaucoup aux escadrilles de réserve.